



Droits aux assedics après un cif

Par **lisorelle**, le **22/06/2010** à **11:30**

Bonjour,

J'ai commencé un CIF en septembre 2009 pour une durée de 2 ans.

En octobre 2009 mon employeur m'a licencié (j'étais employée depuis 14 ans en CDI).

Je continue à être indemnisée par la Fongécif pour mes 2 années (sauf pour la période qui se situe de juillet 2010 à mi septembre, vacances scolaires.) Mon CIF se termine fin juin 2011.

Ai-je droit aux assedics pour la période de vacances scolaires qui se situe entre les 2 années?

Et en fin de CIF aurais-je droit à bénéficier des assedics ?

Vous remerciant par avance

Cordialement